

Votants : 80

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 19 septembre 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 26 septembre 2022

### DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - AVENANT 2 À LA CONVENTION CADRE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL NIORT AGGLO - HAUT VAL DE SÈVRE 2019 - 2024

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON à Jacques BILLY, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET BONNEAU, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Lucy MOREAU à François GUYON, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA.

#### Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

#### Titulaires absents :

Florent JARRIAULT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS****CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022****DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - AVENANT 2 À LA CONVENTION CADRE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL NIORT AGGLO - HAUT VAL DE SÈVRE 2019 - 2024**

Monsieur **Florent SIMMONET**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,

Vu la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous,

Vu la convention-cadre entre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et la Communauté de communes Haut Val de Sèvre signée le 26 septembre 2019,

Vu l'avenant 1 à la convention entre la CAN et la Communauté de communes Haut Val de Sèvre,

La CAN et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre sont liées par une convention-cadre concernant l'élaboration de leur Projet Alimentaire Territorial (PAT) commun. Cette convention précise les modalités de financement de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial, à savoir :

- La CAN est chef de file pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et pour la candidature à l'appel à projets du Conseil régional et de l'État ;
- La CAN paiera pour son compte et avancera les dépenses de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre ;
- La CAN percevra les subventions dans leur intégralité pour son compte et celui de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre ;
- La CAN et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre contribueront chacune à hauteur de 50 % aux dépenses liées à l'élaboration du PAT ;
- La CAN transmettra un titre de recette à la Communauté de Communes lorsqu'elle aura payé toutes les factures et perçu l'ensemble de la subvention.

Le plan de financement prévisionnel prévu dans la convention était le suivant :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€)	
Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PAT	60 000	Subvention DRAAF	40 000
Communication autour du PAT	5 000	Niort Agglo	12 500
		Haut Val de Sèvre	12 500
<b>TOTAL</b>	<b>65 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>65 000</b>

Afin de verser la contribution de la Communauté de Communes à la CAN pour l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial, il convient d'actualiser ce plan de financement avec les dépenses et subventions réelles. Le plan de financement actualisé est le suivant :

<b>Dépenses (€ TTC)</b>		<b>Recettes (€)</b>	
Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PAT	60 108	Subvention DRAAF	40 000
Communication autour du PAT	0	Niort Agglo	10 054
		Haut Val de Sèvre	10 054
<b>TOTAL</b>	<b>60 108</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60 108</b>

Le plan de financement actualisé est présenté en € TTC car la CAN ne récupère pas la TVA pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La communication autour du Projet Alimentaire Territorial n'a pas engendré de dépenses car elle a été réalisée directement avec les moyens internes des intercommunalités.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant 2 à la convention-cadre entre la CAN et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre concernant l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (document annexé à la présente délibération),
- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer l'avenant 2 à la convention et tout document s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Florent SIMMONET**

**Délégué du Président**